



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 10 avril 2012 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Colombe Lemieux
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Gilles Lachance
Daniel Forgues

Était également présent à la séance:

Le Directeur général, Greffier et Trésorier : Yves Blackburn

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Yves Blackburn, directeur général constate le quorum de séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

12-04-49

4.
RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-04-50

5.
RÉSOLUTION – DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2012

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;



CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2012, tel que lu et rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES DIVERSES

8.1

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COMMANDITES

12-04-51

8.1.1

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À ESCAPADE BORÉALE

CONSIDÉRANT QUE Escapade Boréale a été constitué afin de promouvoir le tourisme et les activités de tourisme d'aventure, de favoriser un développement touristique équitable en partenariat avec le milieu cri et jamésien;

CONSIDÉRANT QUE l'impact économique des activités générées par Escapade Boréale et la visibilité pour la ville de Chapais dans le domaine touristique régional et provincial;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre à la ville de Chapais d'être un « partenaire participant » et que celle-ci bénéficiera de la diffusion de son image dans tous les véhicules de communication selon un plan de visibilité présenté dans la proposition de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le montant lié à la proposition de partenariat s'élève à 2 000 \$.

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la ville de Chapais devienne « partenaire participant » pour l'année 2012 et autorise le versement d'un montant de 2 000 \$ à Escapade Boréale. Ce montant sera puisé à même le code budgétaire 02 110 00 494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



8.
AFFAIRES NOUVELLES

9.1
ADMINISTRATION

12-04-52

9.1.1
RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR MARS 2012

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mars 2012 s'élevant à 245 013.94\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 191 712.58\$ soit et est acceptée telles que déposée.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-04-53

9.1.2
NOMINATION DE MONSIEUR YVES BLACKBURN À TITRE DE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Blackburn actuel directeur général, greffier et trésorier à la ville de Chapais agit en remplacement de Monsieur Laurent Levasseur en lieu et titre;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais est assujettie aux dispositions de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., Chapitre A-2.1)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer Monsieur Yves Blackburn officiellement à titre de responsable de l'accès à l'information en vertu de l'article 8 de la même loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE Monsieur Yves Blackburn directeur général, greffier et trésorier soit et est nommé à titre de responsable de l'accès à l'information pour la ville de Chapais;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission d'accès à l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-04-54

9.1.3
AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION MARTIN ROUSSEAU – CENTRE SPORTIF ET RÉCRÉATIF – MISE AUX NORMES

CONSIDÉRANT QUE deux certificats de paiement ont été émis par Jean-Claude Lebeuf architecte en date du 20 février 2012 concernant le projet de mise aux normes du centre sportif et récréatif, portant le numéro 2006-C70-CP-BC-V01 au montant de 80 886.64 \$ et un autre portant le numéro 2006-C-70-CP-BC-ISO-A01 au montant de 10 761.36 \$ pour un total de 91 648 \$;



CONSIDÉRANT QU'un paiement de 40 000 \$ a été effectué au mois de novembre 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Jean-Claude Lebeuf architecte au montant de 51 648 \$;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 51 648\$ à Construction Martin Rousseau inc. conformément aux deux certificats de paiement émis par Jean-Claude Lebeuf architecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.1.4

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉCO-PARC ET LA RÉNOVATION DES ESPACES ADMINISTRATIFS À L'HÔTEL DE VILLE

L'Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Gilles Lachance, afin que le conseil municipal de la ville de Chapais, procède lors d'une prochaine séance, à l'adoption d'un règlement portant sur un emprunt pour la construction d'un éco-parc et la rénovation des espaces administratifs à l'hôtel de ville.

12-04-55

9.1.5

EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN BERNIER À TITRE DE TRÉSORIER ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE la gestion et l'administration municipale génère une somme de travail imposante et requiert davantage d'expertise professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais s'est donnée comme orientation dans le cadre de son budget 2012 de moderniser son organisation afin de répondre aux enjeux de développement et de diversification économique que lui propose entre autre, le Plan Nord du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais a procédé à un affichage public pour le poste de trésorier et de directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a permis de retenir un candidat afin de combler le poste;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Bernier possède toutes les compétences requises afin d'assumer le rôle et les responsabilités associés au poste;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Bernier a accepté les termes et conditions stipulés à son contrat d'embauche;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer pour et au nom de la ville de Chapais le contrat d'embauche de Monsieur Jean Bernier, tel qu'approuvé par le conseil municipal;



QUE Monsieur Jean Bernier soit autorisé à signer les effets et autres documents pour et au nom de la ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-04-56

9.1.6

**MODIFICATION DU TITRE DE MONSIEUR YVES BLACKBURN
ACTUEL DIRECTEUR GÉNÉRAL, TRÉSORIER ET GREFFIER**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais a procédé à l'embauche de Monsieur Jean Bernier à titre de trésorier et de directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Bernier agira en lieu et place de Monsieur Yves Blackburn en regard des fonctions liées au poste de trésorier de la ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le titre de l'actuel directeur général, trésorier et greffier;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme. la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE le titre de Monsieur Yves Blackburn soit modifié comme suit :
Directeur général et greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-04-57

9.1.7

ABOLITION DU POSTE D'ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais dans le cadre de son processus de modernisation doit ajuster sa structure organisationnelle afin de répondre à ses obligations et responsabilités légales ainsi qu'aux nouveaux défis qui se présentent à elle dans le cadre du Plan Nord;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais a avisé le syndicat des employés municipaux de la ville de Chapais le 5 avril dernier par lettre de l'abolition du poste d'assistante-trésorière;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE le poste d'assistante-trésorière soit et est aboli, dès maintenant;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au syndicat des employés municipaux de la ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-04-58

9.1.8

**NOMINATION DE MONSIEUR MARC MORIN À TITRE DE
CONTRÔLEUR FINANCIER DE LA VILLE DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE le processus de modernisation amorcé dans le cadre de son exercice budgétaire 2012 la ville de Chapais entend adapter l'organisation à la nouvelle réalité du monde municipal ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire le conseil municipal a aboli le poste d'assistante-trésorière régie par la convention collective des employés municipaux et entend le remplacer par un poste de cadre intermédiaire dont le titre est Contrôleur financier;



CONSIDÉRANT QUE ce nouveau poste permettra l'ajout de nouvelles fonctions et responsabilités à son titulaire;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc Morin occupe le poste d'assistant-trésorier depuis le 20 juillet 2011, à titre de contractuel, poste laissé vacant depuis le départ à la retraite de son ancienne titulaire;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc Morin a su démontrer les aptitudes nécessaires à l'assimilation des rôles, fonctions, responsabilités liés au poste, en plus d'acquérir les connaissances nécessaires à l'utilisation du logiciel de gestion administrative utilisé par la ville;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc Morin possède les compétences requises afin d'occuper le poste de contrôleur financier et qu'il accepte les nouvelles fonctions et responsabilités liés à ce nouveau poste;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'organisation municipale de la ville de Chapais, de procéder à ces modifications fonctionnelles et structurelles;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Coté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la ville de Chapais nomme Monsieur Marc Morin au titre de Contrôleur financier dont l'entrée en fonction se fera le 16 avril 2012 et ce aux conditions suivantes :

- Qu'il conserve son ancienneté et son salaire actuel;
- Qu'il accède aux avantages et conditions prévus à la convention du personnel cadre de la ville de Chapais;

QUE le directeur général modifie la convention des cadres afin d'inclure le poste de contrôleur financier et d'y inclure les rôles, responsabilités et fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-04-59

9.1.9

DÉPART DE MONSIEUR ROBERT BOND, INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Robert Bond a avisé la Ville qu'il désirait mettre un terme à son emploi en date du 27 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Chapais acquiesce à la demande de Monsieur Robert Bond;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la ville de Chapais accède à la demande de Monsieur Robert Bond;

QUE la ville de Chapais remercie Monsieur Robert Bond pour ses années de service à la ville de Chapais;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



12-04-60

9.1.10

AUTORISATION – APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en bâtiment sera vacant à partir du 27 avril 2012, suite au départ de Monsieur Robert Bond;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure organisationnelle prévoit un nouveau poste de responsable en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à un appel de candidatures afin de combler le poste;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le directeur général est et soit autorisé à lancer un appel de candidatures pour combler le poste de responsable du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

QUE la convention des cadres soit modifiée afin d'y inclure le poste de responsable du Service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la description de tâches associées au poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-04-61

9.1.11

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QU'il pourrait être nécessaire et approprié pour la Ville de divulguer verbalement ou par écrit à ses employés, certains renseignements concernant ses citoyens, ses produits, ses projets, ses finances, ses opérations, ses stratégies – les dits renseignements étant appelés renseignements confidentiels;

CONSIDÉRANT QUE l'employé doit ou peut prendre connaissance, dans le cadre normal de son travail, de renseignements confidentiels que la Ville possède;

CONSIDÉRANT QUE le respect des obligations étant contenu au présent règlement, constitue des considérations primordiales sans lesquelles les renseignements confidentiels détenus par la Ville ne seraient pas divulgués;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a l'obligation d'assurer la Ville de son devoir de réserve en regard des actions, résolutions, règlements, projets et positions que la Ville adopte;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q. Chapitre E-15.1.0.1)*, entrée en vigueur le 26 décembre 2010, impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux seront informés de leurs obligations, lors d'une rencontre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné ;



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement avant la présente séance et renoncent à sa lecture;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 12-410
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-04-62

9.1.12

NOMINATION DE MONSIEUR JEAN BERNIER À TITRE DE GREFFIER SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir le remplacement en son absence, de Monsieur Yves Blackburn actuel directeur général et greffier, pour les fonctions du greffe;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle assistante-greffière n'est pas disposée à assurer le remplacement de Monsieur Yves Blackburn en cas d'absence de ce dernier;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE Monsieur Jean Bernier soit et est nommé greffier suppléant en cas d'absence de Monsieur Yves Blackburn directeur général et greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-04-63

9.1.13

RECOMMANDATION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA RÉGION NORD-DU-QUÉBEC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PORT SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE la mission de Port Saguenay consiste à mettre en place, conjointement avec ses partenaires de la chaîne des transports, les services et les conditions environnementales qui favoriseront l'expansion du commerce extérieur canadien ainsi que l'industrialisation et le développement de l'arrière-pays canadien, et plus particulièrement celui de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la région Nord-du-Québec, et plus spécifiquement la sous-région Chapais-Chibougamau, est à l'aube de nombreux et très importants investissements dans le cadre du Plan Nord, notamment dans le secteur minier;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de Port Saguenay pour les échanges commerciaux et l'économie de notre région;

CONSIDÉRANT QUE Port Saguenay constitue pour nous la porte d'entrée maritime sur les marchés mondiaux la plus naturelle et la plus appropriée;

CONSIDÉRANT QUE Port Saguenay est un des éléments des infrastructures de Transport Canada;

CONSIDÉRANT QUE le développement de Port Saguenay, notamment la concrétisation du lien ferroviaire entre le terminal maritime de Grande-Anse et le réseau de chemin de fer québécois, permettra à nos entreprises d'optimiser leurs opérations;



CONSIDÉRANT QUE notre région désire aussi maximiser les retombées locales et régionales de tous les investissements;

CONSIDÉRANT QUE la combinaison des forces vives de notre région et celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean améliore nos chances respectives de développement;

CONSIDÉRANT QU'IL y a donc lieu que notre région soit représentée au conseil d'administration de Port Saguenay;

Il est **PROPOSÉ** par M. la conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la ville de Chapais recommande la candidature de M. Laurent Levasseur de Chapais pour siéger au conseil d'administration de Port Saguenay et représenter la région Nord-du-Québec;

QUE copie de cette résolution soit adressée aux personnes suivantes :

L'honorable Denis Lebel, ministre des Transports, de l'infrastructure et des collectivités, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, et député du comté Roberval-Lac-St-Jean;

Monsieur, Alain Bouchard, directeur général de Port Saguenay;

Monsieur, Jean Tremblay, maire de Saguenay;

Madame Manon Cyr, mairesse de Chibougamau;

Monsieur Georges Bouchard, président de la CRÉ du Saguenay-Lac-St-Jean;

Monsieur Gérald Lemoyne, président de la CRÉ de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2

TRAVAUX PUBLICS

9.2.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun rapport n'a été déposé.

9.3

URBANISME

9.3.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE L'URBANISME

Aucun rapport n'a été déposé.

9.4

SERVICE DES LOISIRS

9.4.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS

Le conseil accepte le dépôt du rapport d'activités du mois de mars 2012 du Service des loisirs.



12-04-64

9.4.2

MOTION DE FÉLICITATIONS - ESCAPADE BORÉALE

CONSIDÉRANT QU' Escapade Boréale a été en nomination dans la catégorie éco-tourisme et tourisme d'aventure lors du Gala régional des Grands Prix du tourisme québécois Baie-James et Eeyou Istchee tenu le 29 mars dernier à Waswanipi;

CONSIDÉRANT QU' Escapade Boréale a remporté le prix dans cette catégorie;

CONSIDÉRANT QU' Escapade Boréale permet à la ville de Chapais d'avoir un rayonnement pan québécois et génère des retombées économiques pour toute la région;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit adressée à l'équipe d'Escapade Boréale pour le prix remporté dans la catégorie éco-tourisme et tourisme d'aventure, lors du dernier Gala régional des Grands Prix du tourisme québécois Baie-James et Eeyou Istchee.

12-04-65

9.4.3

MOTION DE FÉLICITATIONS - FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Doré Baie-James a été en nomination dans la catégorie Festivals et événements touristiques - budget d'exploitation de moins de 300 000\$ lors du Gala régional des Grands Prix du tourisme québécois tenu à Waswanipi le 29 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Doré Baie-James a remporté le prix dans cette catégorie;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Doré Baie-James permet à la ville de Chapais d'avoir un rayonnement pan québécois et génère des retombées économiques importantes localement;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QU' une motion de félicitations soit adressée au Festival du Doré pour le prix remporté - lauréat Or dans la catégorie Festivals et événements touristiques : budget d'exploitation de moins de 300 000\$ lors du Gala régional des Grands Prix du tourisme québécois tenu à Waswanipi le 29 mars dernier.

9.5

SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

9.5.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Le conseil accepte le dépôt du rapport d'activités du mois de mars 2012 du Service de prévention des incendies.



9.6
VARIA

9.6.1
QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET
CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC

12-04-66

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU que cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est **20 h 15.**

Steve Gamache
Maire

Yves Blakburn, urbaniste
Directeur général,
Greffier et Trésorier